

Mémoire

Le parc éolien de l'Érable, un nouveau *souffle* pour la région

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Dans le cadre du projet de parc éolien de l'Érable

Ce mémoire a été rédigé par le



Centre local de développement (CLD) de l'Érable
1783, avenue Saint-Édouard, bureau 200
Plessisville (Québec) G6L 3S7
Tél. : 819 362-2333
info@cld-erable.qc.ca

Le 10 décembre 2009

Table des matières

LE PROJET	4
Une description sommaire du projet	4
Le contexte d'appel d'offres	4
Le promoteur.....	4
LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉRABLE	4
La mission	5
LA POSITION DU CLD PAR RAPPORT AU PROJET	5
LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE L'ÉRABLE ET DES MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE	6
Une décroissance inquiétante	6
Le marché de l'emploi à l'image de la structure démographique.....	7
Le secteur industriel ou manufacturier	8
Le secteur des commerces et services	9
Le secteur agricole et l'occupation du territoire.....	10
L'évolution du secteur	10
Les impacts économiques de l'agriculture.....	10
Les défis du secteur : la pérennité économique des entreprises	11
Le secteur villégiature et récréotouristique	11
LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DU PROJET SUR LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	12
Un projet créateur d'emplois.....	12
Des emplois spécialisés.....	12
Un coup de pouce pour la prospérité des communautés	13
Une plus-value au potentiel d'attraction touristique	13
Les impacts sur l'agriculture, la foresterie et l'occupation du territoire -	
Un million pour l'agriculture	14
Une meilleure mise en valeur des potentiels agricoles	15
La création de différents fonds compensatoires	15
Des impacts considérables sur le secteur des commerces et services	15
Une relance du transport ferroviaire	16
Le développement envisageable d'un créneau éolien	17
LA SOUS-TRAITANCE	17
Les objectifs poursuivis par le CLD de l'Érable.....	17
En appui au Plan de diversification e de développement économique	
de la MRC de L'Érable.....	17
En appui au Plan de développement stratégique de la MRC de L'Érable.....	18
Une description de la capacité de sous-traitance	19
Un processus mis en place par le CLD	22

Table des matières (suite)

Des conditions de réussite	24
L'intégration d'une clause de sous-traitance locale dans les appels d'offres.....	24
Le maintien du comité de maximisation des retombées économiques	24
Un processus de sous-traitance dans le domaine des services connexes.....	25
Communication, formation et réseautage.....	25
LE PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE : L'ÉLÉMENT CENTRAL D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT DE LA RÉGION.....	25
Rebâtir les ponts	26
ANNEXE I	27
Extrait de procès-verbal	27

LE PROJET

Une description sommaire du projet

Le projet éolien L'Érable consiste en l'implantation de cinquante (50) éoliennes sur le territoire de la MRC de L'Érable dont trente et une (31) sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, dix-sept (17) sur le territoire de Sainte-Sophie-d'Halifax et deux (2) à Saint-Pierre-Baptiste. Il s'agit d'un parc éolien d'une puissance nominale de 100 mégawatts, soit 2 mégawatts par éolienne.

Pour sa réalisation, le projet nécessitera la réfection et la construction de chemins d'accès, la mise en place de lignes électriques souterraines et aériennes de 34,5 KV, la construction d'une sous-station reliée au réseau d'Hydro-Québec par une ligne électrique aérienne de haute tension et la réalisation d'un centre d'interprétation de l'énergie éolienne baptisé l'Étoile de l'Érable. Selon le promoteur, le projet nécessite un investissement de plus de 420 millions de dollars. Le début de la construction est prévu au printemps 2010 alors que la mise en service doit se faire en décembre 2011.

Le contexte d'appel d'offres

Le projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable par l'entreprise Éoliennes de l'Érable inc. (Enerfin) s'inscrit dans la volonté du gouvernement de développer le potentiel éolien du Québec.

Hydro-Québec lançait un deuxième appel d'offres de 2 000 MW d'énergie éolienne le 31 octobre 2005 lequel a pris fin le 18 septembre 2007.

Le 5 mai 2008, Hydro-Québec annonçait que parmi les 66 projets présentés, celui du parc éolien de l'Érable faisait partie des 15 projets retenus.

Le promoteur

L'entreprise Éoliennes de l'Érable inc. appartient à Enerfin Sociedad de Energía S.A. dont le siège social est situé à Madrid en Espagne. Sa raison d'être demeure le développement des sources d'énergies renouvelables. Cette entreprise détient une expertise notable dans le secteur de l'énergie éolienne puisqu'elle a développé plus de 20 parcs éoliens à travers le monde par l'intermédiaire de ses différentes filiales.

LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉRABLE

Le Centre local de développement de l'Érable est un organisme à but non lucratif géré par des gens du milieu et placé sous l'autorité d'un conseil d'administration représentant les différents partenaires locaux de l'économie et de l'emploi.

Le conseil d'administration est composé de dix administrateurs votants et de cinq observateurs. Cinq de ses membres sont des élus de la MRC de L'Érable : les maires des villes de Plessisville et de Princeville, de même que le préfet de la MRC de L'Érable et deux autres maires désignés par le conseil des maires de la MRC de L'Érable.

Le conseil d'administration se complète par les représentants des comités stratégiques qui font part des préoccupations de leur secteur en regard des services de l'organisation. Les comités stratégiques présents au conseil d'administration sont :

- Agroalimentaire et forêt
- Commerce et service
- Développement social
- Industrie
- Tourisme

Cinq observateurs, qui n'ont pas droit de vote, font également partie du groupe. Il s'agit de représentants de la direction du CLD, de la députation provinciale, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et du Centre local d'emploi.

La mission

Le CLD de L'Érable a pour mission de favoriser un environnement propice au développement de l'entrepreneuriat ainsi qu'à la création d'emplois durables à l'intérieur de la MRC de L'Érable, et ce, en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la région. Le CLD de L'Érable constitue un guichet multiservice où tous les entrepreneurs et les promoteurs de projets structurants peuvent trouver un soutien technique et professionnel et, dans certains cas, une aide financière pour la concrétisation de leurs projets d'entreprises le plus souvent créateurs d'emplois.

Axé sur le développement de l'économie et de l'emploi tout en se préoccupant des aspects sociaux, touristiques, ruraux, commerciaux, industriels et culturels du territoire, le CLD de L'Érable contribue au développement du milieu sous toutes ses formes. Il vise à favoriser le développement économique durable sur le territoire de la MRC de L'Érable en :

- Assurant la concertation de l'ensemble des intervenants économiques, sociaux, ruraux, touristiques, commerciaux et industriels du milieu;
- Favorisant l'expansion industrielle, commerciale et touristique du territoire;
- Favorisant le développement de projets structurants et de services à la collectivité;
- Appuyant l'ensemble des acteurs du développement économique, social, touristique, rural, commercial, industriel et culturel dans leurs projets;
- Faisant la promotion des atouts de la MRC de L'Érable.

LA POSITION DU CLD PAR RAPPORT AU PROJET

D'entrée de jeu, il est de mise d'informer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que le CLD de L'Érable appuie le projet de parc éolien de 100 MW sur le territoire de la MRC, plus spécifiquement à Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et Sainte-Sophie-d'Halifax.

La résolution du conseil d'administration adopté à l'unanimité le 28 septembre 2009 en fait foi. Le préambule de cette résolution étaye sommairement les raisons qui ont mené le CLD de l'Érable à appuyer ce projet (voir annexe I). Dans sa résolution, le conseil d'administration du CLD de l'Érable a soulevé « l'importance de maximiser les retombées locales ».

Dans son mémoire, le CLD de l'Érable entend donc, dans son mémoire, mettre en contexte les éléments qui l'incitent à soutenir le projet de parc éolien. Le présent document est aussi l'occasion de mettre en lumière les actions mises de l'avant par le CLD pour s'assurer que ses attentes face au projet se matérialisent, notamment en termes de retombées économiques.

LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE L'ÉRABLE ET DES MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

D'une superficie de 1281 km², la municipalité régionale de comté de l'Érable est située dans la région administrative du Centre-du-Québec chevauchant les comtés provinciaux d'Arthabaska et de Lotbinière. En 2009, la MRC compte 23 209 habitants répartis à travers 11 municipalités dont Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax et Saint-Ferdinand. La densité d'occupation du territoire de la MRC est de 18,12 habitants au km² où 69 % de la population de la MRC est concentrée à l'intérieur des noyaux villageois.

Le parc éolien de l'Érable est situé dans la partie montagneuse de la MRC, précisément sur le territoire des municipalités de Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax et Saint-Ferdinand. En 2009, la population totale de ces trois municipalités est de 3 187 habitants soit 14 % de la population de la MRC. La densité d'occupation du territoire de ces trois municipalités est de 10,3 habitants au km² où 55 % de la population est concentrée à l'intérieur des noyaux villageois.

Une décroissance inquiétante

La population de la MRC de L'Érable a diminué de près de 2000 personnes au cours des vingt dernières années. Dans la dernière décennie (1996-2006), elle a connu une diminution de 6,2 %, contrairement au Centre-du-Québec et au Québec qui ont vu leur population croître respectivement de 4,3 % et 5,7 %. Souvent considérée comme un enjeu majeur, la décroissance de la population peut aussi être qualifiée de « catastrophe sociale » dans le sens où elle sévit lentement, mais sûrement, sur le dynamisme de la région. La décroissance démographique représente donc un facteur déterminant de la prise de décision des acteurs socio-économiques face à la gestion et au développement du territoire.

La décroissance démographique affecte aussi sévèrement le territoire visé par le projet éolien où la population a diminué de 9,5 % entre 2001 et 2006, ce qui correspond à 343 personnes de moins sur une période de cinq ans. Saint-Pierre-Baptiste (-14,7 %) et Saint-Ferdinand (-11,4 %) sont les municipalités les plus touchées par la décroissance de leur population. Seule Sainte-Sophie-d'Halifax a connu une croissance de 1,9 % de sa population durant la période 2001-2006.

En plus de décroître, la population vieillit de façon accélérée. Les jeunes ne seront bientôt plus en nombre suffisant pour prendre la relève des générations qui précèdent. La migration des jeunes accentue le phénomène de la décroissance. Statistiques après statistiques, la cohorte des jeunes de 20 à 24 ans demeure toujours inférieure de 15 % à 20 % par rapport à la cohorte des jeunes de 15 à 19 ans les cinq années précédentes. D'ailleurs, moins de 5 % des personnes actives dans la MRC possèdent un diplôme universitaire comparativement à environ 13 % pour l'ensemble de la province.

Entre 2006 et 2031, l'Institut de la statistique du Québec prévoit que la MRC de L'Érable connaîtra une décroissance démographique de 6,4 %, alors que la région du Centre-du-Québec devrait connaître une augmentation de 12,3 %. Cette diminution de 6,4 % représenterait une baisse de population de 1482 personnes.

Même portrait pessimiste du côté du vieillissement de la population. Le vieillissement se fera davantage sentir dans la MRC L'Érable puisqu'en 2006 les gens de 65 ans et plus représentaient 16,6 % de la population totale alors qu'en 2031 cette proportion devrait frôler les 31 %. Durant cette même période, l'âge médian passera de 42,7 ans à 49,2 ans.

Le marché de l'emploi à l'image de la structure démographique¹

Le marché de l'emploi sur le territoire est le reflet d'une économie très traditionnelle. L'économie du Québec a vécu une période de tertiarisation importante au cours des cinquante dernières années. La MRC de L'Érable, elle, n'a pas suivi le même rythme que la province : 51 % des emplois sur le territoire font partie du secteur tertiaire comparativement à 76 % pour l'ensemble de la province. La création d'emplois dans le secteur des services est reconnue comme un facteur important qui influence la rétention des jeunes et la croissance démographique. Ces derniers sont en effet beaucoup plus attirés par ce type d'emploi.

Une forte proportion des emplois de la MRC se retrouve dans le secteur manufacturier, soit plus de 35 % des emplois sur le territoire, ce qui est largement supérieur à la moyenne provinciale (20 %). Le revenu d'emploi moyen total en 2005 (25 450 \$) était inférieur à celui du Centre-du-Québec (29 676 \$) et à celui du Québec (35 775 \$), ce qui peut s'expliquer en partie par la faible proportion d'emplois dans le secteur des services par rapport au reste de la province.

Selon Emploi-Québec, en 2004, 13 % des emplois occupés par des résidents de la MRC de L'Érable l'étaient dans le secteur « agriculture, foresterie, chasse et pêche ». Ce secteur occupe la deuxième position après le secteur manufacturier. Ces deux secteurs occupent une part de l'économie plus importante dans la MRC que dans la région du Centre-du-Québec (8 % et 28 %) et qu'au Québec (3 % et 17 %)². Un total de 47 % des entreprises de la MRC de L'Érable appartiennent au secteur « agricole et services connexes ». Une entreprise agricole sur trois embauche l'équivalent d'un employé à temps plein. En 2006, 6,9 millions de dollars ont été

¹ EMPLOI-QUÉBEC CENTRE-DU-QUÉBEC. *Profil du marché du travail dans la MRC de L'Érable*, 2009, 40 pages.
[Disponible également sur Internet : www.emploi.quebec.net]

² EMPLOI-QUÉBEC. *Portrait des entreprises de la MRC de L'Érable*, 2005, p. 38.

versés en salaires à des employés agricoles autres que des membres de la famille des propriétaires, ce qui correspond à un peu plus de 275 emplois à temps plein rémunérés à 25 000 \$ par année³.

Selon l'Atlas Emploi Centre-du-Québec, réalisé par le département de Géomatique Appliquée de l'Université de Sherbrooke en collaboration avec Géoimage Solutions Inc. et réalisé à la demande de la Direction de la planification et des services aux entreprises d'Emploi-Québec Centre-du-Québec, une forte baisse de 480 emplois (-25,3 %) a été observée dans la zone où sera implanté le parc éolien de l'Érable. La fermeture progressive de l'hôpital Saint-Julien, dès 2002, explique en grande partie cette perte importante d'emplois. À la suite de cette fermeture, de nombreux employés de la fonction publique (de niveau professionnel, technique et intermédiaire principalement) ont été relocalisés et ont déménagé. Le revenu moyen par habitant pour la municipalité de Saint-Ferdinand et les municipalités limitrophes dont Sainte-Sophie d'Halifax et Saint-Pierre-Baptiste a été affecté à la baisse.

Le secteur industriel ou manufacturier

Le secteur manufacturier occupe une grande place dans l'économie de la MRC avec ses 189 entreprises procurant plus de 5000 emplois à la population de la MRC. En effet, la MRC de l'Érable est considérée comme l'une des plus industrialisées du Québec au prorata de sa population.

L'industrie manufacturière se concentre principalement dans les trois grands secteurs d'activités suivants : le bois, le meuble et l'ameublement; la transformation de métaux et la machinerie; les aliments.

Les deux principales agglomérations urbaines, Plessisville et Princeville, regroupent la majorité des entreprises manufacturières. Pour ce qui est des trois municipalités visées par le projet, cette force ne s'applique pas nécessairement puisque la proportion d'entreprises de services est supérieure à celle des entreprises manufacturières.

Selon le Relevé des entreprises manufacturières produit par le CLD de l'Érable, en 2009, sur le territoire des trois municipalités visées par le parc éolien, on dénombre 18 entreprises manufacturières générant 171 emplois au total.

Sainte-Sophie-d'Halifax répertorie six industries générant 28 emplois dont les plus gros employeurs sont une entreprise de transformation de produits d'érable et une scierie. À Saint-Pierre-Baptiste, quatre industries emploient 30 personnes et deux de ces quatre entreprises arriment leurs activités avec le développement durable. Quant à Saint-Ferdinand, les 113 emplois industriels sont répartis dans huit entreprises dont une importante carrière, une scierie dont la proportion d'exportation est importante (Europe et Japon), une entreprise de fabrication de chevrons et, une dernière entreprise spécialisée dans la tôle métallique.

³ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de l'Érable*, 2008, p. 5.

Au cours de 2007 à 2009, les investissements totaux comptabilisés par le CLD de l'Érable par les entreprises des municipalités concernées par le projet sont de l'ordre de 2,3 millions de dollars dont 500 000 \$ ont été investis par des entreprises manufacturières de l'une ou l'autre des trois municipalités, ce qui représente un investissement de 167 000 \$ annuellement.

Le secteur des commerces et services

Comme mentionné précédemment, le secteur tertiaire (commerces et services) est sous-représenté sur le territoire notamment en raison de la faible présence des services dans les secteurs de l'administration publique et des services professionnels, techniques et scientifiques.

Tel que mentionné dans le Plan de diversification et de développement économique de la MRC de L'Érable, le CLD est d'avis que pour maintenir sa vitalité, le territoire de l'Érable se doit d'effectuer un virage vers une économie de services. Ce virage, pour avoir une chance de succès, doit se réaliser en tenant compte des particularités et des potentiels du territoire.

Le territoire de la MRC recèle tout de même un certain nombre d'entreprises de services qui pourraient participer à la construction d'un parc éolien. À titre indicatif, voici le nombre d'entreprises recensées qui ont été invitées à participer en novembre à une rencontre avec l'entrepreneur général du projet et le turbinier :

- 7 entreprises spécialisées dans le déboisement (préparer les sites des éoliennes et l'assiette des chemins)
- 18 entrepreneurs du secteur de la construction (construction de la sous-station et de l'Étoile de l'Érable)
- 14 entrepreneurs en excavation (construction des chemins et implantation des éoliennes)
- 3 entreprises de béton (base des éoliennes)
- 6 carrières et entrepreneurs de réseaux routiers (construction de chemins)
- 3 bureaux d'arpenteurs (délimitation des sites)
- 2 bureaux d'architectes (construction des deux bâtiments)
- 10 entrepreneurs en transport (acheminer le matériel)
- 5 entreprises d'électricité haute et basse tension (branchement des éoliennes)

Plusieurs autres types de commerces et services, présents sur le territoire de la MRC, pourront bénéficier de contrats pendant la période de la construction du parc éolien (18 à 24 mois), notamment les quincailleries, les stations-services, les dépanneurs et épiceries, les hôtels, les restaurants, les entreprises de location de véhicules, les ateliers d'usinage, les entreprises de déneigement, etc.

Les trois municipalités visées, quant à elles, offrent des services de base à la population. Par contre, à Saint-Ferdinand, l'offre des services est un peu plus élaborée en raison du secteur de villégiature dynamique qu'on y retrouve et de la présence du défunt hôpital Saint-Julien. C'est d'ailleurs à Saint-Ferdinand que se trouve le plus important employeur, avec plus de 70 emplois (restauration-hébergement).

Le secteur agricole et l'occupation du territoire

L'agriculture est une activité économique dominante dans la MRC de L'Érable. Au total, 96 % de son territoire se situe en zone agricole. Dans cette zone, 52 % conserve un couvert forestier, 28 % consiste en des terres cultivées tandis que 10 % est constitué de milieux humides⁴.

La diversification des activités agricoles, la spécialisation des élevages et des cultures, la très forte diminution du nombre de fermes combinée à l'augmentation des superficies cultivées constituent les traits dominants actuels de l'agriculture de la MRC de L'Érable. Le dynamisme de l'activité agricole est essentiel pour l'occupation, la vitalité et la survie du milieu rural, assurant par le fait même la pérennité des pôles urbains.

L'évolution du secteur

Dans la MRC de L'Érable, le nombre de fermes a diminué de 11 % entre 2001 et 2006, passant de 748 à 675. Plus particulièrement pour les municipalités de Saint-Pierre-Baptiste, de Sainte-Sophie-d'Halifax et de Saint-Ferdinand, le nombre de fermes a diminué respectivement de 12, 6 et 2 %⁵.

Pour la même période, le nombre de fermes de 223 hectares et moins a diminué de 21 %, soit 149 fermes. Pour leur part, les fermes de plus de 223 hectares ont augmenté de 25 %, soit 15 fermes entre 2001 et 2006⁶.

Du côté de l'acériculture, les municipalités de Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax et Saint-Ferdinand comptent à elles seules 50 % des producteurs et 45 % des entailles de la MRC.

Bien que la superficie des fermes augmente, leur nombre diminue. Le secteur agricole connaît une concentration de ses exploitations. Une consolidation du tissu agricole est donc présente dans la région comme dans plusieurs régions du Québec. Cette situation ouvre la porte à différents problèmes d'occupation du territoire : diminution de la population résidant dans la municipalité, baisse du nombre d'élèves fréquentant l'école primaire locale et risque de fermeture de celle-ci, affaiblissement de la vie communautaire, désintéressement des fournisseurs de services de proximité, diminution du pouvoir attractif des municipalités et non-renouvellement des populations locales.

Les impacts économiques de l'agriculture

Les revenus agricoles totaux bruts se situaient pour leur part à près de 152 millions de dollars pour des dépenses totales de fonctionnement de 123 millions de dollars⁷.

⁴ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de l'Érable*, 2008, p. 4.

⁵ STATISTIQUE CANADA. *Recensement de l'agriculture 2001* [Disponible sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/ca-ra2001/index-fra.htm>] (Consulté le 2 décembre 2009).

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de l'agriculture 2006* [Disponible sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/ca-ra2006/index-fra.htm>] (Consulté le 2 décembre 2009).

⁶ *Ibid.*

En 2007, les fermes de la MRC de L'Érable ont généré des revenus annuels moyens de 247 621\$. Dans les faits, plus de la moitié des entreprises agricoles de la MRC (59 %) ont déclaré un chiffre d'affaires de moins de 100 000 \$ en 2007, alors que cette proportion se chiffre à 54 % pour le Québec.

Les défis du secteur : la pérennité économique des entreprises

Les entreprises agricoles font régulièrement face à des éléments influençant leurs revenus et leurs dépenses : perte de marchés stratégiques, concurrence de pays où les coûts et les normes de production sont moins élevés, maladies ou ravageurs, hausse du prix des intrants, température non clémente, décisions politiques, etc. De plus, l'agriculture est un secteur où l'investissement en actifs est important pour obtenir un revenu. Dans ce contexte, la rentabilité des entreprises est souvent difficile à atteindre. L'endettement est élevé, ce qui ne favorise pas le transfert des exploitations. La mise en place de régie de production rigoureuse et d'outils de gestion devient alors essentielle.

Le secteur villégiature et récréotouristique

Le territoire de la MRC de L'Érable présente une faible capacité touristique. D'une part, l'offre en matière d'hébergement est éloquent avec seulement six établissements hôteliers pour un total de 135 unités. Les six gîtes touristiques ajoutent 19 unités d'hébergement de plus, mais on y retrouve cependant huit terrains de camping.

D'autre part, du côté des attractions, des activités et des événements, encore une fois, le nombre est relativement peu élevé. Pour ce qui est de sa diversité, elle rejoint ce qui se retrouve ailleurs au Québec. Pour attirer des visiteurs, le secteur doit donc user de stratégie, car la majorité des produits touristiques existe un peu partout dans les régions voisines, elles qui ont un pouvoir attractif plus fort. Si l'offre touristique n'est pas une force majeure, elle représente quand même la fierté de ses citoyens.

Dans la MRC, ce nombre peu élevé d'entreprises touristiques engendre un pouvoir d'attraction relativement faible et le CLD de l'Érable maintient dans ses priorités le besoin de voir s'implanter un attrait touristique majeur afin de jouer un rôle de locomotive pour l'industrie touristique.

Par rapport à l'ensemble de la MRC, une concentration plus importante d'entreprises, d'événements et d'attrait touristiques se trouve dans les secteurs de Saint-Ferdinand, Inverness, Saint-Pierre-Baptiste et Sainte-Sophie-d'Halifax. Le CLD en dénombre 42 dans les quatre municipalités nommées dont trois municipalités se trouvent directement dans le parc éolien. Pour l'hébergement seulement (hôtels, gîtes, campings et autres types d'hébergement), cela représente 18 entreprises sur un total de 30. La présence et la beauté des montagnes, des lacs et de la rivière Bécancour expliquent ce phénomène. La villégiature et les activités de plein

⁷ STATISTIQUE CANADA, *Recensement de l'agriculture 2006* [Disponible sur Internet : <http://www.statcan.gc.ca/ca-ra2006/index-fra.htm>] (Consulté le 2 décembre 2009).

air y sont donc plus présentes qu'ailleurs sur le territoire de la MRC de L'Érable. Le ski de fond, la motoneige, les activités nautiques, la culture et le patrimoine y sont bien représentés.

LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DU PROJET SUR LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Lorsque le conseil d'administration du CLD de l'Érable a donné un appui unanime au projet de parc éolien, il a qualifié le projet de « porteur ». Les administrateurs considèrent que pour maintenir le dynamisme des communautés et soutenir le développement économique, le projet de parc éolien est inestimable puisqu'il implique un investissement de 420 millions de dollars et des répercussions économiques locales attendues d'environ 40 millions de dollars.

Considérant le portrait de la situation socio-économique présenté dans les premières pages du présent mémoire, les particularités du projet de parc éolien de l'Érable et le contexte de la réalisation de celui-ci, voici donc les éléments qui militent en faveur de la réalisation de ce projet selon la perspective du CLD de l'Érable.

Un projet créateur d'emplois

Le CLD est d'avis que la création des 500 emplois directs créés lors de la plus grande période de la phase de construction du parc est un exemple éloquent de répercussions économiques locales. Ce chantier, bien que temporaire, entraînera des retombées sans précédent pour la communauté, car une partie des travailleurs proviendra de la région. En plus, l'arrivée massive de nouveaux travailleurs implique donc la nécessité de combler leurs besoins en hébergement, restauration, transport, etc.

Des emplois spécialisés

Le promoteur prévoit la création de 25 emplois spécialisés, ce qui est qualifié de majeur pour la région. Dans une MRC où 79 % des gens ont une scolarité équivalente à un diplôme d'une école de métier ou moins, le niveau de scolarité collégial ou universitaire exigé pour ces 25 nouveaux emplois aura un impact positif sur le taux de scolarité.

Rares sont les entreprises de la région qui embauchent autant de techniciens ou d'ingénieurs sous un même toit. Dans la MRC de L'Érable, le CLD dénombre cinq entreprises qui en emploient autant, et ce, dans des périodes où l'économie est en croissance alors qu'il n'y en a aucune dans les trois municipalités visées.

Ces 25 nouveaux emplois viendront également atténuer la perte de 200 emplois de niveau technique recensés entre 2001 et 2006 précisément pour la zone 2 de la MRC de L'Érable (zone qui inclut les trois municipalités visées par le projet)⁸. Dans le contexte économique

⁸ EMPLOI-QUÉBEC, Atlas Emploi Centre-du-Québec, 2008, 61 pages. [Document disponible sur Internet : http://www.atlas-emploi-centreduquebec.com/pub/images/Atlas_papier_2008_version_web.pdf] (Consulté le 7 décembre 2009).

actuel et d'après les observations du CLD par rapport au marché de l'emploi, il s'agit d'un modèle de réussite.

Puisque l'économie de la région repose peu sur le savoir, les technologies ou les secteurs de pointe, ces 25 emplois nécessitant une scolarité post-secondaire peuvent permettre de répondre modestement, mais tout de même, à une problématique d'exode des jeunes et d'attraction de nouveaux travailleurs dans la région.

Un coup de pouce pour la prospérité des communautés

L'importance que revêt le parc éolien pour la prospérité des municipalités visées demeure un atout certain pour leur développement. Éoliennes de l'Érable doit octroyer une contribution volontaire aux municipalités de 1000 \$ par année par mégawatt, soit 100 000 \$. Si l'aménagement du parc se déroule comme prévu, la municipalité de Saint-Ferdinand recevra 62 000 \$ par année grâce aux 31 éoliennes sur son territoire. Sainte-Sophie-d'Halifax et Saint-Pierre-Baptiste toucheront respectivement 34 000 \$ (pour 17 éoliennes) et 4 000 \$ (pour 2 éoliennes) annuellement.

Les nouveaux fonds injectés à Sainte-Sophie-d'Halifax, à Saint-Ferdinand et à Saint-Pierre-Baptiste auront indéniablement des répercussions positives. Les fonds permettront l'amélioration d'infrastructures ou de services municipaux, la création de nouveaux projets d'investissement de toutes sortes dans le milieu.

Au-delà des revenus supplémentaires octroyés aux municipalités et à la MRC, le projet cumule de nombreux avantages pour la région lesquels sont à même de créer un impact significatif sur le développement économique (diversification industrielle et manufacturière, essor économique, achalandage touristique accru, positionnement en ressources énergétiques).

Une plus-value au potentiel d'attraction touristique

Le parc éolien de l'Érable, l'un des plus à l'ouest du Québec, donc aux abords du Grand Montréal, sera doté d'un bâtiment d'accueil destiné aux énergies renouvelables. Il favorisera nécessairement un achalandage touristique.

Sans vouloir affirmer que le parc éolien pourrait jouer un rôle d'attrait touristique majeur, il deviendra inévitablement un élément de bonification de l'offre touristique et pourra ainsi engendrer un achalandage supplémentaire à faveur des membres de l'industrie touristique en plus de positionner favorablement la région comme producteur d'une énergie renouvelable. Dans les secteurs des municipalités de Saint-Ferdinand, de Saint-Pierre-Baptiste, de Sainte-Sophie-d'Halifax et même d'Inverness, plusieurs établissements d'hébergement auraient avantage à tirer profit du pouvoir d'attraction que pourrait engendrer les éoliennes et du centre d'interprétation des énergies renouvelables éoliennes, l'Étoile de l'Érable. Il est clair que le parc éolien de l'Érable ajoutera une plus-value au potentiel d'attraction touristique régional qui cherche à déployer ses charmes. Comme il s'agira du seul parc doté d'un bâtiment d'accueil destiné aux énergies renouvelables, il favorisera sans contredit la visite des touristes, d'étudiants ou de chercheurs puisqu'il s'agira d'un lieu de haut-savoir technologique.

Sur le secteur visé par le projet, un total de cinq des huit terrains de camping, une auberge de forte renommée de même que quelques gîtes et maisons de campagne devraient ajouter ce produit à leur offre touristique afin de retenir les touristes le plus longtemps possible. En ce sens, le CLD de l'Érable s'engage à développer des outils promotionnels pour mettre en valeur le parc éolien.

D'ailleurs, selon une étude de marketing réalisée en Gaspésie⁹ portant sur la perception des touristes à l'égard des éoliennes, les résultats indiquent que l'intégration de l'industrie éolienne à celle du tourisme peut se faire en harmonie. On y constate que 95 % des touristes interrogés ont une perception positive des éoliennes, dont 42 % ont une excellente impression. L'étude suggère également d'ouvrir et de publiciser les sites, car il pourrait s'agir d'attraction touristique courue. L'étude explique que des visites guidées devraient permettre de mettre en valeur des équipements en y ajoutant un site d'interprétation ainsi que des installations d'observation et des aires de repos. La concentration d'entreprises touristiques à proximité du parc éolien de l'Érable pourrait contribuer à engendrer un achalandage important de touristes.

L'achalandage touristique apportera aussi son effet sur le développement économique. Si la construction du projet permettra à des commerces et des entreprises de services de voir leur chiffre d'affaires bondir pendant les deux années que durera la construction du parc, leur survie à long terme est loin d'être assurée, l'achalandage touristique pourrait combler en partie le manque à gagner.

Les impacts sur l'agriculture, la foresterie et l'occupation du territoire - Un million pour l'agriculture

Le projet apportera également son lot de redevances pour les propriétaires de terrains. Les propriétaires, majoritairement des agriculteurs ou des producteurs forestiers, seront en mesure d'utiliser leurs terres malgré la présence d'éoliennes et recevront un revenu supplémentaire, ce qui entraînera des investissements dans leurs entreprises ou dans la région. Ils seront à même de consolider ou de diversifier leurs activités.

Parmi les 83 propriétaires ayant signé des contrats, 63 d'entre eux, soit 76 %, habitent soit dans les trois municipalités visées par le projet ou à Plessisville. Il est permis de croire que les investissements qu'ils réaliseront seront majoritairement locaux. Les propriétaires réunis se partageront 1 million de dollars par année – montant indexé au coût de la vie – pendant 20 ans. Une somme globale d'environ 400 000 \$ s'ajoute pour d'autres compensations : utilisation de l'espace, perte de récolte, droit de propriété superficielle, etc.

Comme ce sont les municipalités de Saint-Ferdinand et de Sainte-Sophie-d'Halifax qui ont le plus faible revenu moyen à la ferme, cette nouvelle entrée de fonds agira positivement sur les

⁹ TECHNOCENTRE EOLIEN. *Étude de marketing auprès des touristes de la Gaspésie afin de connaître leurs attitudes face à l'installation d'éoliennes*, étude réalisée par Richard Guay et marketing pour le compte du technocentre éolien, 2004, 37 p. [Disponible sur Internet : <http://www.eolien.qc.ca/?id=222&titre=etudes&em=6379>]

revenus à la ferme des agriculteurs d'autant plus que le secteur agricole en avait bien besoin. Grâce aux éoliennes, plusieurs agriculteurs pourront envisager l'avenir plus positivement et continuer d'occuper et cultiver les terres.

Une meilleure mise en valeur des potentiels agricoles

L'amélioration et le développement de la voirie en milieu forestier permettra aux exploitants agricoles et forestiers d'avoir un accès amélioré à leurs propriétés. Par le fait même, cette situation représentera un incitatif à aménager et exploiter davantage les boisés. Cela permettra des retombées économiques pour les producteurs, dans les périodes où le marché est favorable. De plus, les accès aux terres privées demeureront contrôlés par les propriétaires.

La création de différents fonds compensatoires

Le CLD de l'Érable désire également mettre en valeur l'entente signée le 9 mai 2007 entre la MRC de L'Érable, les municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie-d'Halifax et Saint-Pierre-Baptiste, la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et Géilectric (premier promoteur du projet). Cette entente avait pour principal objectif d'assurer aux intervenants du milieu que l'implantation et l'exploitation du parc éolien puisse contribuer au développement économique régional et local. Elle voulait permettre aux propriétaires localisés à l'intérieur du parc et en bordure, par l'entremise de différents fonds compensatoires totalisant 190 000 \$, d'avoir le plus de retombées économiques possibles. Elle voulait veiller à ce que le projet soit dans son ensemble le plus acceptable possible au plan social.

Parmi les fonds compensatoires, une somme de 30 000 \$ sera entre autres versée à des organismes à but non lucratif de la MRC de L'Érable. À titre de bon citoyen corporatif, le promoteur désire ainsi contribuer, et ce, pendant toute la période de construction et la période d'exploitation, au bon fonctionnement des différents organismes œuvrant dans le milieu. Cette aide financière sera certainement bien accueillie par les organismes appartenant au secteur touristique, culturel, environnemental, communautaire, etc.

Les propriétaires se trouvant à proximité des éoliennes et n'ayant pas signé de contrat avec le promoteur recevront des compensations totalisant 60 000 \$. Une trentaine d'entre eux recevront jusqu'à 1000 \$ annuellement.

Des impacts considérables sur le secteur des commerces et services

Le déploiement de services ou de produits nécessaires au développement du projet et issus du milieu tels la restauration et l'hébergement provoqueront des impacts positifs sur l'économie de la région. Voici, à ce sujet, quelques exemples de données significatives qui ont été présentées par le représentant des Éoliennes de l'Érable lors d'une soirée d'information accueillant le milieu des affaires. L'ensemble de ces services représentent des retombées économiques directes de l'ordre de cinq millions de dollars pendant la période de construction :

- Location de véhicules : 40 voitures
- Logement : 50 à 100 places par jour dans 25 résidences
- Repas : 400 à 500 par jour
- Essence : 1 000 000 litres
- Sécurité : 15 gardes
- Déneigement

L'ampleur du projet entraînera de nombreux travaux de déboisement, d'excavation, de construction de bâtiments et de routes. La présence de centaines de nouveaux travailleurs et les besoins en sous-traitance de l'entrepreneur général auront une incidence importante sur le secteur des commerces et services.

Le CLD est conscient que le projet du parc éolien ne pourra évidemment pas ressusciter les entreprises ou commerces déjà fermés, mais il contribuera certainement à consolider certains commerces comme par exemple les dépanneurs de Sainte-Sophie et de Saint-Pierre-Baptiste, plus fragiles, et la station service et les restaurants et autres commerces semi-courants de Saint-Ferdinand. L'impact pourrait être plus majeur sur le principal employeur de Saint-Ferdinand, un établissement hôtelier en pleine croissance, qui devrait bénéficier de l'arrivée massive de nouveaux travailleurs dans la région. Tous les établissements hôteliers de la région seront assurément affectés par les différents chantiers de travail entourant la construction du parc.

Les quincailleries, les entreprises de locations de véhicules roulants, les professionnels (notaires, avocats), les services de sécurité, les services de déneigement, les ateliers d'usinage et de soudure seront forcément touchés. Selon des données fournies par la Chambre de commerce de Murdochville (dans le cas des travaux Copper et Miller) et transmises au conseil de ville de Murdochville le 14 février 2005, des commerces ont vu leur chiffre d'affaires bondir de 75 % et la masse salariale grimper de 30 %. Dans le même document de présentation, il est également indiqué que la majorité des propriétés disponibles à la suite de la fermeture de la mine Noranda ont été louées ou vendues.

Une relance du transport ferroviaire

Le projet de parc éolien pourrait provoquer une occasion d'affaires fort intéressante, soit la possibilité de développer un poste de débarquement à partir des infrastructures ferroviaires existantes à Villeroy. En effet, de par le volume des composantes d'éoliennes (nacelle, tour, palme, etc.), le transport ferroviaire est préconisé pour des raisons environnementales. (Le rail produit six fois moins de GES que le transport par camions lourds et il n'utilise qu'un litre de carburant pour transporter une tonne de marchandises sur une distance de 197 kilomètres.) Les contraintes du transport routier sur une longue distance seraient ainsi évitées. De plus, le fabricant des éoliennes, Enercon, affirme prioriser ce moyen de transport. Il a d'ailleurs construit son usine de Matane en bordure d'une ligne de chemin de fer.

Ainsi, la relance du site de débarquement de Villeroy pourrait servir à la fois au projet du parc éolien de l'Érable de même qu'au projet du parc éolien des Moulins de la MRC de l'Amiante (78

éoliennes Enercon). Le transport ferroviaire deviendrait ainsi une nouvelle avenue pour les besoins en transport des entreprises de la MRC de L'Érable.

Le développement envisageable d'un créneau éolien

Le turbinier retenu pour fournir les éoliennes du projet de parc éolien de l'Érable est une entreprise allemande, Enercon. Elle fournira par ailleurs 525 éoliennes sur une possibilité de 1000 dans l'ensemble des projets québécois. Enercon entend respecter le décret gouvernemental de 30 % de contenu gaspésien puisqu'elle a érigé une usine à Matane pour la fabrication des tours. Il semble que les composantes, quant à elles, seront fabriquées en Allemagne. Nonobstant le fait que les entreprises de la MRC de L'Érable sont au fait que Enercon fabriquera en totalité les composantes d'éoliennes du projet de parc éolien de l'Érable, des discussions d'affaires sont tout de même entamées entre Enercon et les entreprises locales pour des futurs projets.

Certaines ont déjà investi beaucoup dans la modernisation de leurs équipements dans le but de respecter les certifications nécessaires pour la sous-traitance de composantes d'éoliennes. D'autres entreprises se sont spécialisées entre autres dans les équipements de récupération. Ainsi, les entrepreneurs de la région veulent saisir les occasions d'affaires reliées au secteur de l'énergie verte dont fait partie l'industrie éolienne.

LA SOUS-TRAITANCE

Les objectifs poursuivis par le CLD de l'Érable

Le CLD de l'Érable, par la voix de son président et de son commissaire industriel, a clairement exprimé l'objectif poursuivi dans le cadre du projet du parc éolien : rechercher le maximum de retombées locales. Puisque la mission du CLD de l'Érable est de favoriser les projets de développement économique, d'offrir un encadrement, des services, des outils aux entrepreneurs de tous les secteurs (touristique, social, industriel, commercial, rural), le CLD joue un rôle actif auprès du promoteur et de l'entrepreneur et déploie les énergies nécessaires de sorte que les entreprises de la région soient connues et considérées et participent aux appels d'offres.

Pour concrétiser tous les impacts attendus et soulevés dans ce mémoire, le CLD ne négligera aucune action permettant les retombées anticipées.

En appui au Plan de diversification et de développement économique de la MRC de L'Érable

Un Plan de diversification et de développement économique de la MRC de L'Érable¹⁰ a par ailleurs été présenté à la ministre des Affaires municipales et des Régions en juin 2008. Le CLD

¹⁰ CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉRABLE. *Plan de diversification et de développement économique*, [présenté à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau], 2008, 28 pages.

de l'Érable contribue étroitement à l'avancement des différents chantiers de travail priorités dans ce plan. Au cœur de ces chantiers de travail, des objectifs identifiés sont intrinsèquement liés à l'objectif principal du CLD dans le cadre du projet de parc éolien.

- Favoriser la diversification économique par l'augmentation des entreprises et des emplois dans le secteur tertiaire
- Diversifier la production des entreprises pour tendre vers des créneaux plus porteurs

Le plan indique également que : « À travers la mise en œuvre des cinq (5) axes prioritaires, la MRC entend inciter la mise en place de solutions qui préconisent le maillage entre entreprises, le travail en réseaux et la collaboration interentreprises. Ce type d'approche essentielle pour être en mesure d'aborder les défis reliés à la diversification et au développement manufacturier. »

Comme le CLD est impliqué étroitement dans la mise en œuvre du plan de diversification et qu'il travaille à l'atteinte de ces objectifs, il ne peut qu'accueillir favorablement le projet de parc éolien de l'Érable en raison de leurs rapports étroits avec le projet.

En appui au Plan de développement stratégique de la MRC de L'Érable

Le plan de développement stratégique de la MRC de L'Érable, réalisé à l'automne 2005, connaît plusieurs cibles dont l'accroissement de la diversification économique, la qualité de l'emploi, le dynamisme entrepreneurial, le développement durable. Ces cibles ont également un lien direct avec le parc éolien de l'Érable :

Diversification économique :

Les entreprises manufacturières, concentrées majoritairement dans quelques secteurs, doivent s'intéresser à de nouveaux marchés en émergence dont le marché de l'industrie éolienne. Le CLD de l'Érable est à même de faire le constat suivant : la venue du projet de parc éolien de l'Érable provoque un intérêt certain envers l'industrie éolienne de la part des entreprises qui cherchent de nouvelles avenues de diversification.

Qualité de l'emploi :

Les entreprises du savoir étant représentées en faible proportion sur le territoire, il demeure que les 25 emplois créés lors de la phase d'exploitation du parc éolien, dont plusieurs sont des postes de techniciens et d'ingénieurs, sont les bienvenus. Parmi les trois municipalités visées par le projet, aucune entreprise ne réunit actuellement autant d'emplois correspondant à cette catégorie.

Milieu innovateur :

L'énergie éolienne impose une culture d'innovation qui ne pourra que s'animer davantage avec la venue du parc éolien de l'Érable. Le projet encourage d'autant plus les entrepreneurs à s'approprier et à participer à ce nouveau créneau de l'énergie éolienne dont l'avenir paraît prometteur. Le CLD dénombre actuellement quelques entreprises de la région qui initient des concepts, des équipements en fonction de leur expertise propre qui pourront peut-être éventuellement avoir une véritable vocation industrielle dans le secteur éolien.

Dynamisme entrepreneurial :

Pour augmenter leurs possibilités de participer à la construction du parc éolien, plusieurs petites entreprises de secteurs similaires ou complémentaires doivent s'unir et développer des partenariats d'affaires, échanger des ressources, etc. Le CLD observe et même facilite les rapprochements entre ces entreprises. Les regroupements en voie de se concrétiser permettront aux entreprises locales de participer à l'appel d'offre, consolideront les forces de chacune et pourraient se poursuivre au-delà du projet.

Une description de la capacité de sous-traitance

Les activités de construction du parc s'appuient exclusivement sur la construction d'un chantier temporaire, le déboisement, des travaux de génie civil (excavation, ciment, armatures), des travaux électriques de moyenne et haute tension, la construction de deux bâtiments et de l'entretien du parc.

Le tableau suivant montre la répartition des coûts du projet :

Investissement matériel	Millions de \$ (canadien)
Éoliennes	262,5
Travaux de génie civil	43
Infrastructure électrique	21,8
Poste de raccordement	18,8
Autres constructions	1,8
Frais de développement	12,7
Sous-total	361
Intérêts et autres frais financiers	59,4
Total	420

Selon le promoteur, près de 86 millions de dollars sont attribués directement à la construction du parc (il s'agit des éléments mis en gras dans le tableau). Le projet global, quant à lui, est évalué à 420 millions de dollars.

Le projet total est estimé à 420 millions de dollars, dont près de 86 millions sont attribués directement à la construction du parc. Selon les estimations du promoteur et de l'entrepreneur général Elecnor, les retombées régionales sont évaluées à près de 48 millions. Après avoir rencontré et discuté avec les sous-traitants potentiels locaux des différents secteurs d'activités, les entreprises de la MRC de l'Érable sont en mesure d'effectuer plus de 10 % du projet, soit des retombées économique potentielles de 39,8 millions de dollars sur une période de 18 mois (délais estimés pour les travaux de génie civil).

En élargissant les retombées sur le territoire voisin, la MRC d'Arthabaska, le potentiel de retombées économiques s'étend à près de 70 millions de dollars.

Dans son évaluation, le CLD tient compte du fait que les entreprises locales ne peuvent aucunement participer à la fabrication des éoliennes qui est entièrement réalisée par Enercon. Le CLD remarque que les intérêts et autres frais financiers représentent également un pourcentage important du plan financier du projet. Ensemble, ces deux postes budgétaires totalisent 322 millions de dollars.

Voici maintenant de façon plus détaillée une évaluation de la capacité régionale en tenant compte des délais et des secteurs d'activités.

1. Avant le commencement de la construction du parc Éolien

Installation temporaire du chantier :

- Nivellement du terrain
- Préparation des accès
- Installation et fourniture des modules pour les bureaux de chantier
- Infrastructures générales : plomberie, sanitaires, fosse septique, etc.
- Chauffage et air conditionné
- Installation électrique de l'atelier (alimentation auxiliaire)
- Connexion au réseau de téléphone et d'Internet
- Sécurité

(Aire totale approximative de 3 hectares)

Capacité régionale : 100 % des travaux peuvent être effectués par les entrepreneurs locaux. Seule la location des roulottes de chantier peut poser problème selon la quantité.

2. Directement liés à la construction du parc Éolien

Déboisement :

- Déboisement d'environ 80 hectares de terrain
- Plateformes d'installation et surface de travail
- Chemins d'accès en terrain privé

Capacité régionale : 100 % des travaux peuvent être effectués par les entrepreneurs locaux

Travaux civils :

- Réhabilitation de voies publiques
- Construction de chemins forestiers
- 400 000 m³ d'excavation
- 35 km de routes existantes à réviser

- 35 km de routes forestières à construire
- 25 intersections à adapter
- 1 pont à modifier ou fourniture et installation d'une structure temporaire
- Réhabilitation des routes et accès suite à la conclusion des travaux
- Drainage, adaptation au réseau hydrographique
- Nivellement de terrain pour la réalisation des 50 plateformes : chaque plateforme aura une superficie de 40 m sur 34 m
- Nivellement du terrain du poste électrique : le poste sera composé de trois paliers différents le tout sur une surface totale de 150 m sur 120 m
- Préparation du terrain pour les 2 bâtiments du parc éolien

Capacité régionale : 80 % des travaux peuvent être effectués par les entrepreneurs locaux. Le CLD attribue 20 % du projet à la gestion de projet qui devra être sous-traitée à partir d'un consortium local ou donnée à un joueur majeur.

Travaux électriques en M.T. et H.T. :

- Poste Électrique
- Réseau Collecteur
- Réalisation des fondations et installation des structures pour les équipements de Haute tension du poste Électrique
- Érection des équipements de Haute tension
- Installation du système de contrôle du poste électrique

SYSTÈME COLLECTEUR SOUS-TERRAIN DE 34,5 kV :

- Excavation d'une tranchée située en bordure du chemin.
- Environ 15 cm de sable fin sont étendus.
- Les câbles conducteurs de 34,5 kV et un réseau de fibres optiques sont installés.
- La tranchée est remplie avec le matériel excavé.
- Approximativement 75 km de tranchées du réseau collecteur:
- Installation des câbles de M.T.
- Connexion aux éoliennes/poste électrique

Capacité régionale : 15 % des travaux peuvent être effectués par les entrepreneurs locaux. Une entreprise du territoire de la MRC d'Arthabaska confirme son intérêt pour tout le reste des travaux.

Construction de bâtiments :

Bâtiment de contrôle du poste électrique

Bâtiment représentatif l'Étoile de l'Érable :

- Adaptation des projets originaux
- Fondations
- Structure, toit, et finition
- Fourniture du mobilier
- Installation électrique, illumination
- Chauffage et air conditionné (HVAC)

- Plomberie, fosse septique, etc.

Capacité régionale : 100 % des travaux peuvent être effectués par les entrepreneurs locaux.

3. Maintenance et supervision du chantier et travaux connexes durant la construction

- Sécurité du site de travaux*
- Gestion du trafic sur le chantier et accès aux terrains privés
- Dénéigement des routes d'accès pour le poste électrique et aérogénérateurs
- Entretien des routes durant les travaux (arrosage des chemins forestiers...)
- Entretien et nettoyage des installations temporaires
- Entretien des véhicules lourds et de la flotte de voiture
- Location de véhicules
- Logement pour les travailleurs non-résidents
- Service de traiteur, restauration

Capacité régionale : 100 % des travaux peuvent être effectués par les entrepreneurs locaux. Seule la sécurité du site des chantiers nécessite plus d'explications.

- Le CLD conclue que le montant des retombées économiques avancé par le CLD, soit 39,8 millions est réaliste compte tenu du potentiel de 48 millions évalué par le promoteur Elecnor.

Un processus mis en place par le CLD

Dès la mi-septembre 2009, une partie du personnel du CLD de l'Érable était saisi de l'importance de leur rôle à jouer pour les prochaines étapes de l'évolution du projet de parc éolien de l'Érable. La direction était d'avis que le CLD devait s'impliquer activement afin que le maximum d'entreprises de la région puisse obtenir leur part de contrats.

D'abord, afin de documenter et d'orienter l'approche auprès des entrepreneurs de la région et de l'entrepreneur général (Elecnor), toujours dans un objectif de maximiser les retombées économiques locales, différents contacts ont été établis avec des personnes-ressources impliquées de près dans différents projets de parcs éoliens survenus lors du premier appel d'offres :

- M. Jean-Francois Simoneau, agent de développement économique, CLD d'Avignon
- Mme Marie-Claude Bourque, coordonnatrice du créneau éolien du Québec
- M. André Lemieux, commissaire, Ville de Murdochville
- M. George G. Pelletier, président, Association des bâtisseurs de vent
- Mme Hélène Gagné, directrice générale, CLD de Matane
- M. Guy Rodrigue, agent de communication, Société développement économique de la région de Thetford

Une rencontre d'information du milieu des affaires

Une première rencontre a eu lieu à Saint-Ferdinand le 8 octobre où 125 personnes (gens d'affaires de la région et acteurs du développement économique) ont participé. Les invitations avaient été lancées principalement parmi les entrepreneurs des municipalités visées par le projet et chez les entreprises dont les secteurs d'activités allaient éventuellement être visés dans le processus de recherche de sous-traitance. Différents interlocuteurs ont pris la parole afin de faire valoir les retombées économiques pour la région, présenter le projet et nommer les secteurs d'activités et les travaux sous-jacents à la réalisation du projet :

- M. Gilles Fortier, président du CLD de l'Érable
- M. Réjean Cajolet, président de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francis-Érable :
- M. Simon Jean-Yelle, chargé de projet, Enerfin
- M. Georges G. Pelletier, président de l'Association des bâtisseurs de vent
- M. Maurice Vigneault, représentant du secteur agricole
- M. Roger Marcoux, représentant des propriétaires ayant signé des contrats

En plus de renseigner les gens sur le projet du parc éolien, le CLD et la Chambre de commerce cherchaient à créer une mobilisation parmi la communauté des affaires.

Le salon de la sous-traitance

Le 18 novembre 2009, le CLD réunissait les fournisseurs locaux potentiels et les deux promoteurs, soit Elecnor (Éolienne de l'Érable inc.) et Enercon. Le salon de la sous-traitance a accueilli 58 entrepreneurs représentant 42 entreprises. L'objectif était double : mettre au fait les entrepreneurs de l'ampleur du projet et démontrer à l'entrepreneur général (Elecnor) la volonté des joueurs locaux de participer au projet sous tous les angles.

Le projet d'envergure prédit de nombreuses retombées indirectes également (hébergement, repas, déneigement, services divers). Une rencontre similaire se tiendra au début de 2010 afin de faire valoir l'offre commerciale au promoteur du projet.

Le CLD travaille ardemment à maximiser les retombées économiques sur le territoire de la MRC de L'Érable. Pour y arriver, en concertation avec la chambre de commerce de la région, il a mis en place un comité de maximisation des retombées économiques. Le comité est composé d'acteurs clés liés au développement socio-économique de la communauté :

- M. Donald Langlois, maire de Saint-Ferdinand et préfet de la MRC de L'Érable
- M. Simon Jean-Yelle, chargé de projet, Enerfin (Éoliennes de l'Érable)
- M. Dany Caron, commissaire industriel, CLD de l'Érable
- M. Éric Desrosiers, administrateur, Chambre de commerce et d'industries Bois-Francis-Érable
- M. Gilles Fortier, président, CLD de l'Érable
- M. Nicolas Talbot, coordonnateur, comité de suivi, MRC de L'Érable

Les objectifs du comité sont les suivants :

- Faciliter la communication entre les différents partenaires, soit le promoteur du projet, les entrepreneurs, les organismes du milieu et les différents publics cibles intéressés;
- Publier une base de données des fournisseurs potentiels de la région;
- Réunir toutes les informations disponibles et obtenir les précisions pertinentes auprès des spécialistes dans le but de développer une meilleure compréhension du projet et du potentiel de retombées économiques;
- Contribuer à l'atteinte – et même au dépassement – du potentiel de retombées économiques fixé par le promoteur du projet;
- Effectuer le suivi pendant la période de réalisation des études d'impacts;
- Vérifier périodiquement les résultats des efforts de maximisation des retombées économiques locales et régionales et, le cas échéant, formuler des recommandations aux instances concernées.

Des conditions de réussite

Pour s'assurer que le projet provoque des effets structurants sur le territoire, le CLD de l'Érable considère que certains éléments se doivent d'être mis en place.

L'intégration d'une clause de sous-traitance locale dans les appels d'offres

Le CLD de l'Érable entend travailler de concert avec le promoteur pour inclure, dans les devis d'appels d'offres, une clause qui garantie un certain pourcentage de retombées locales. Que ce soit par l'instauration d'un pourcentage de contenu local (MRC) comme le décret gouvernemental le prévoit pour la Gaspésie et pour Matane ou par l'utilisation d'un mécanisme de pondération favorisant les emplois ou les entreprises locales ou les entreprises qui ont recours à des sous-traitants locaux. Le défi est de trouver une solution équilibrée entre la liberté contractuelle du promoteur et la maximisation des retombées locales.

Pour les projets futurs, le CLD de l'Érable propose d'ailleurs au gouvernement d'intégrer des clauses de retombées locales qui vont au-delà du 60 % de contenu québécois et qui accordent de meilleurs outils de travail pour des territoires comme la région de l'Érable, c'est-à-dire des territoires situés en dehors de la zone Gaspésie-Matane.

Le maintien du comité de maximisation des retombées économiques

Déjà le CLD de l'Érable est à même de constater la pertinence de son initiative visant à créer le comité de maximisation des retombées économiques. Cette façon de faire permet de maintenir un dialogue constant entre les acteurs du milieu et le promoteur. Il est déjà perceptible que ce comité devra demeurer en place même après la mise en opération du parc éolien : les activités de maintenance et d'exploitation généreront des besoins que le milieu sera à même de combler soit par des entreprises existantes ou par la création de nouveaux services sur le territoire.

Un processus de sous-traitance dans le domaine des services connexes

En plus des contrats directs en lien avec la construction du parc éolien, plusieurs autres besoins devront être comblés durant une période variant entre 18 et 24 mois notamment sur le plan de l'hébergement, de la restauration, etc. Dès le début de 2010, le CLD entend entamer une démarche similaire à celle réalisée avec les entrepreneurs en construction afin de créer un maillage entre les entreprises de services et le promoteur pour arrimer l'offre et la demande et ainsi maximiser les retombées dans ce secteur d'activités qui en a considérablement besoin lui aussi.

Communication, formation et réseautage

Pour développer un savoir-faire parmi les entrepreneurs de la MRC et les outiller afin qu'ils soient aptes à répondre aux besoins du promoteur, des séances d'information, de formation et d'échanges devront être organisées à leur intention. Le CLD le fait déjà dans plusieurs domaines d'expertises et il entend élargir ses champs de compétences en contribuant à l'instauration d'une « culture éolienne » parmi les entrepreneurs de la MRC. Cette façon de faire permettra également de développer le travail en réseau parmi les entrepreneurs, condition essentielle pour développer un savoir-faire « éolien » dans l'Érable.

LE PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE : L'ÉLÉMENT CENTRAL D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT DE LA RÉGION

Le projet de parc éolien aura plus d'effets structurants sur le territoire de la MRC s'il est positionné au centre d'une stratégie plus vaste de développement socio-économique.

Le CLD de l'Érable est d'avis que l'implantation prochaine du parc éolien de l'Érable représente une occasion incroyable à saisir au profit du développement socio-économique du territoire. Le parc éolien ne doit pas simplement être considéré comme un projet d'envergure sans lien avec le reste de la structure socio-économique, mais plutôt un projet moteur constituant l'élément central d'un nouveau positionnement de la région, établi à partir d'une approche stratégique et globale, qui permettra au territoire de tirer le maximum de retombées possible d'un tel projet.

Plusieurs éléments permettent de croire aux chances de succès d'une approche stratégique de positionnement :

- Le parc éolien de l'Érable, à lui seul, positionne les municipalités et la MRC sur un vaste réseau québécois, canadien et même mondial de sites de production d'énergies renouvelables ce qui permet d'ouvrir une fenêtre sur l'extérieur pour un territoire qui en a bien besoin.
- L'importance et la diversité du secteur de la fabrication dans la MRC ouvrent une porte au développement d'une expertise locale en matière de sous-traitance au sein de l'industrie des éoliennes. Même sans la venue du parc éolien dans l'Érable, l'expertise industrielle en

lien avec les éoliennes connaît un essor dans la MRC. Plusieurs entreprises procèdent actuellement à l'adaptation de leur capacité de production pour la fabrication de composantes d'éoliennes. Le développement d'un maillage entre les sociétés derrière le parc éolien de l'Érable et la structure industrielle locale permettent d'anticiper le développement de partenariats d'affaires porteurs pour la région.

- La construction de L'Étoile de l'Érable vient, en quelque sorte, donner une vitrine au parc éolien de l'Érable et, par le fait même, positionner le territoire de la MRC comme destination unique en matière de découverte des énergies renouvelables au Québec. L'Étoile de l'Érable, en plus de jouer le rôle d'attrait touristique d'importance, pourra devenir le symbole et l'élément rassembleur de ce positionnement stratégique régional.
- Le réseautage des acteurs concernés par la stratégie de développement intégrée est un élément essentiel à la mise sur pied d'un positionnement fort. Les efforts déployés par le CLD de l'Érable jusqu'à maintenant permettent de croire qu'il y a un intérêt certain.
- Les instances derrière le positionnement éolien devront mettre en place une stratégie marketing afin d'articuler la vision, le message et les objectifs à atteindre afin de créer les conditions propices au déploiement d'un « créneau éolien » dans l'Érable.

Rebâtir les ponts

Une approche globale en matière de positionnement stratégique repose en grande partie sur la mobilisation, non seulement des acteurs socio-économiques, mais aussi sur le partage de cette vision parmi la population du territoire. Le CLD de l'Érable est à même de constater que les conditions sociales face à la mise en place d'un tel créneau ne sont pas encore réunies pour l'instant. Il y a certainement une étape préalable qui consiste à rebâtir les ponts entre les groupes sociaux car une certaine portion de la population considère davantage ce projet comme une menace plutôt que comme une perspective de développement.

Que le projet se réalise ou qu'il ne se réalise pas, il y aura sans aucun doute quelques divisions sociales parmi la population. Il y aura donc obligatoirement un besoin de rétablir une certaine forme de cohésion sociale. La conduite d'un projet collectif est souvent un moyen pour réactiver les forces vives d'un territoire derrière un but commun. Pour l'instant, les opposants au projet éolien n'offrent que le statu quo pour l'avenir de leur territoire alors que celui-ci connaît un déclin constant. Le projet de développement d'un créneau éolien a, quant à lui, au moins le mérite de présenter une chance qui laisse présager une prospérité renouvelée.

Le CLD de l'Érable croit fermement à l'opportunité que représente le projet éolien pour le milieu surtout si celui-ci est déployé et enraciné dans la communauté. Le CLD de l'Érable considère que le débat entourant le projet éolien a fait ressortir la présence de nombreux leaders locaux avec lesquels il est pensable de s'associer pour déployer une stratégie globale de développement.

Enfin, le CLD est d'avis que la perspective de positionner le territoire sur l'axe de l'énergie renouvelable est une solution porteuse tournée vers l'avenir et qui a le mérite de susciter l'espoir qu'une communauté a besoin pour générer l'adhésion des générations futures à ce projet de communauté.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration
du CENTRE LOCAL de DÉVELOPPEMENT de L'ÉRABLE
tenue lundi le 28 septembre 2009 à 9 h 00
à la salle du Conseil, 1783, av. St-Édouard, Plessisville**

PRÉSENTS :

M. Gilles Fortier, président, maire de la Ville de Princeville
M. Yvon Gingras, vice-président, représentant du comité stratégique Tourisme
M. Martin Gingras, maire de Laurierville
M. Yves Lapierre, représentant du comité stratégique Développement social
M. Marc Nadeau, trésorier, maire de Ste-Sophie d'Halifax
M. Guillaume Rondeau, représentant du comité stratégique Industrie
Mme Chantal Tourigny, représentante du secteur Commerce
M. Maurice Vigneault, secrétaire, représentant du comité stratégique Agroalimentaire-forêt

ABSENTS :

M. Donald Langlois, préfet, maire de St-Ferdinand
M. Jacques Martineau, maire de la Ville de Plessisville

OBSERVATEURS :

M. Jean-Philippe Blais, représentant du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
M. Rick Lavergne, directeur général du CLDE
Mme Maryse de Billy, secrétaire-adjointe

Étaient absents : Mme Jacinthe Page, directrice du Centre local d'emploi de l'Érable, M. Claude Bachand, député d'Arthabaska, Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière.

POSITIONNEMENT DU CLD DANS LE CADRE DU PROJET ÉOLIEN

Résolution 09-09-CA-783

relative à un appui au projet de construction d'un parc éolien et à l'organisation d'une soirée d'information concernant les retombées économiques de ce projet

Attendu qu'il y a présentement un projet de construction d'un parc éolien d'une puissance de 100 mégawatts qui serait implanté à St-Ferdinand, Ste-Sophie d'Halifax et St-Pierre-Baptiste ;

Attendu que cette construction représente un investissement de plus de 400 millions de dollars ;

Attendu que 350 emplois seraient créés lors de la construction de ce parc et ce, pour une période de 18 à 24 mois ;

Attendu que ces emplois amèneront eux aussi des retombées au niveau, entre autres, de la restauration et de l'hébergement ;

Attendu que l'embauche d'entrepreneurs locaux serait priorisé par l'entreprise ElecNor pour la réalisation des travaux de construction ;

Attendu que le CLD de l'Érable sensibilisera les entreprises de la MRC de L'Érable à prendre part aux différentes étapes de la construction par des contrats de sous-traitance lors de l'acceptation de ce projet par le gouvernement du Québec ;

Attendu que l'on estime à 40 millions de \$ les retombées locales reliées à l'implantation du parc éolien ;

Attendu que 25 travailleurs spécialisés seraient embauchés lors de la phase d'exploitation du parc éolien ;

Attendu que le parc éolien représentera également un intérêt au niveau touristique puisqu'il sera l'un des parcs les plus à l'Ouest du Québec et bénéficiera d'une structure d'accueil accessible aux personnes intéressées aux énergies renouvelables ;

Attendu que le CLD de l'Érable est sensible à l'aspect «social» des débats qui entourent l'implantation d'un parc éolien sur son territoire ;

Attendu que le CLD de l'Érable estime que les retombées sont importantes et que le territoire doit profiter de cette opportunité ;

En conséquence, il est proposé par M. Yves Lapierre, appuyé par M. Marc Nadeau et résolu à l'unanimité, que le CLD de l'Érable appuie le projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable considérant son aspect économique, et qu'il initie une rencontre afin de faire valoir les retombées économiques du projet. De plus, il est convenu qu'une somme de 1 000 \$ sera disponible pour la tenue de cette activité.

Adopté

Maryse de Billy,
secrétaire-adjointe

Copie certifiée conforme
donnée à Plessisville
ce septième jour de décembre deux mille neuf